

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

AVIS est donné, conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard qui sera tenue **le lundi 5 décembre 2022 à 19 h, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire**, le règlement numéro 2275 intitulé : *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023)*, imposant une taxe sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement pour l'exercice financier 2023, sera adopté.

Montréal, le 22 novembre 2022.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate